



Mairie de Marseille
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE PLUS VERTE
ET PLUS DURABLE
Direction des Régies

Acte d'engagement
lot 1 Réhabilitation des systèmes d'ouverture de
la piscine Bonneveine

Réhabilitation des systèmes d'ouverture des
piscines Bonneveine et Dessautel - 2 Lots

Numéro de la consultation : [23_3624](#)

Procédure de passation : [MAPA ouvert](#)

[Acte d'engagement lot 1 consultation : 23_0712](#)

Table des matières

ARTICLE 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE).....	3
1.1. Marché.....	3
1.2. Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3. Informations comptables et financières.....	3
1.4. Codes CPV.....	3
ARTICLE 2 CONTRACTANT(S).....	4
2.1. Identification.....	4
2.2. Compte à créditer.....	7
ARTICLE 3 OBJET.....	9
ARTICLE 4 MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ.....	9
4.1. Forme du prix.....	9
4.2. Montant.....	9
4.3. Sous traitance.....	10
ARTICLE 5 AVANCE.....	11
ARTICLE 6 DUREE.....	11
ARTICLE 7 PROVENANCE DES FOURNITURES.....	11
ARTICLE 8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	11
ARTICLE 9 ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT.....	12
ARTICLE 10 SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	13

Article 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1. Marché

Numéro du marché :

La procédure de passation est la suivante : MAPA OUVERT AVEC BOAMP - selon les articles suivants : articles L2123-1, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique. .

Consultation allotie (articles R2113-1 à 3 du Code de la commande publique).

Nature des prestations : Travaux

1.2. Pouvoir adjudicateur

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Joël CANICAVE, Adjoint au Maire délégué aux finances, aux moyens généraux et aux budgets participatifs.

Habileté à signer en vertu de l'arrêté de délégation de fonctions du Maire de Marseille

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : M. Patrick FENASSE, Directeur des Régies.

Service responsable de l'exécution du marché : Direction des Régies

1.3. Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille

Trésorerie de Marseille Municipale

33 A rue Montgrand

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire :

1.4. Codes CPV

45212290-5 réparation et entretien d'infrastructures sportives

43324100-1 Equipement de piscine

Article 2 CONTRACTANT(S)

2.1. Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

.....

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....

Tél :

Dont le siège social est à :

.....

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

N.B. Les informations (dénomination sociale, forme juridique, SIRET...) doivent correspondre à celles indiquées dans le Kbis de la société.

EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- 1er co-contractant : **MANDATAIRE**

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....

Tél :

Dont le siège social est à :

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

agissant en tant que mandataire :

* du groupement conjoint

* du groupement conjoint pour lequel il est solidaire des cotraitants du groupement

* du groupement solidaire

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

- 2ème co-contractant:

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....

Tél :

Dont le siège social est à :

.....

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

- 3ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....

Tél :

Dont le siège social est à :

.....

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

2.2. Compte à créditer

Règlement sur un compte unique

En cas de candidat unique ou de groupement solidaire sans répartition de paiement :

Compte ouvert au nom de :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Dans le cas d'un groupement solidaire, les paiements seront effectués sur un compte unique ouvert au nom de chacun des membres du groupement, ou sur le compte du mandataire, qui devra alors être dûment habilité par chacun des cotraitants.

Règlements sur des comptes séparés

En cas de groupement conjoint ou de groupement solidaire avec répartition de paiement :

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Dans ce cas, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés ci-dessus. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Une répartition des paiements entre membres du groupement sera jointe au présent acte d'engagement (sauf exception type accord-cadre à bons de commande).

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),

- à un changement d'adresse,

- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 OBJET

Réhabilitation des systèmes d'ouverture des piscines Bonneveine et Dessautel - 2 Lots

N°	Intitulés du lot
1	Réhabilitation des systèmes d'ouverture de la piscine BONNEVEINE

Article 4 MONTANT ET PRIX DU MARCHE

4.1. Forme du prix

Le marché est traité à prix global forfaitaire.

4.2. Montant

Le montant du marché, rémunéré par application d'un prix global forfaitaire est de :

Montant HT (EUR)	
Montant HT (EUR) en toute lettres	
Taux de TVA (%)	
Montant TVA (EUR)	
Montant TTC (EUR)	
Montant TTC (EUR) en toutes lettres :	

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.3. Sous traitance

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

Les déclarations de sous traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante :<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>)

que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé bancaire (BIC ou IBAN) du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

En chiffres :€ HT

En chiffres : € TTC

En lettres :
.....

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

Montant total du marché € HT :

Montant total du marché € TTC :

Montant acte(s) de sous-traitance € TTC :

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT :

.....

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC :

.....

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 5 AVANCE

Je note que le marché ne comporte pas d'avance

Article 6 DUREE

La durée du marché est de 1 an à compter de sa date de notification au titulaire

Cette durée est une durée ferme et ne pourra faire l'objet de reconductions.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCAP.

Article 7 PROVENANCE DES FOURNITURES

sans objet

Article 8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de **3** mois.

Article 9 ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCAP/CCP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A, le

En un seul original

Le candidat ou le mandataire

Signature du candidat, précédée des nom,

prénom et qualité du signataire

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

Article 10 SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Marseille, le

Pour Le Maire et par délégation

Joël CANICAVE

**Adjoint au Maire délégué aux finances,
aux moyens généraux et
aux budgets participatifs.**